

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3361

12 novembre 2014

SOMMAIRE

Al Global Investments & CY S.C.A 161304	Ecce Vinum S.à r.l
Amtek Luxembourg S.à r.l161292	El Campello Invest S.A161282
AXA Private Debt II S.A., SICAR161323	Element Six Abrasives Holdings S.à r.l 161288
Benneman S.A161289	Erep Luxembourg S.à r.l161287
Benneman S.A161289	Finepar S.A161284
BERKELEY Properties S.A161291	Fipollux Holding S.A161288
Bio & Bio Licensing S.A161287	First Data International Luxembourg S.à
Bisectra161291	r.l
Boni Holding S.A161290	Fondation Lëtzeburger Kannerduerf 161283
Brand France S.A.S. succursale Luxem-	Groupe LW s.à r.l
bourg161285	Harbour Exchange II S.à r.l161286
Bromelia S.A., SPF	Harsco Infrastructure France S.A.S., suc-
Bumble Bee Foods S.à r.l	cursale Luxembourg161285
Chautagne S.A161285	Highrock S.à r.l
Chondropharm International S.A161282	ICG Minority Partners 2008 S.A161286
CJ Lux Holdings	Immeurope S.A161287
Clarenville CDO S.A	Immo Duc161287
Clesa S.A	Iskra S.A
CPI Property Group	ISR S.A. Holding161328
CS Investment Funds 2	Jolyco S.A
D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechts-	Kamsa Luxco 2 S.à r.l
schutz-Versicherung S.A161285	Long/Short Selection161289
Datema Financial Group S.à r.l161283	Op Der Hart I s.à r.l. & Cie. S.e.c.s 161298
Day After161284	Regie Immobilière S.à r.l161294
DIF Infrastructure II Participations Luxem-	Trema Architecture Sàrl161290
bourg S.à r.l	TY Bordardoue S.A
Doctena S.A161283	Viehverwertungszentrale161290
Domus Flavia Investments Ltd161283	WHBC - Finance Consulting S.A161289
Domus Heraclion 161283	•



Chondropharm International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach. R.C.S. Luxembourg B 127.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160261/10.

(140182256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Clesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.623.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160263/10.

(140182198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

CPI Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

Les statuts coordonnés au 2 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014160267/11.

(140182230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

CS Investment Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.019.

Le bilan au 31 mai 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2014160269/11.

(140182373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

El Campello Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 151.531.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014160295/12.

(140182207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.



Datema Financial Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.686.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160276/10.

(140182479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Doctena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160283/10.

(140182062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Domus Flavia Investments Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMUS FLAVIA INVESTMENTS LTD

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014160286/11.

(140182125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Domus Heraclion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMUS HERACLION

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014160287/11.

(140182126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Fondation Lëtzeburger Kannerduerf, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-7534 Mersch, 10, rue H. Gmeiner.

R.C.S. Luxembourg G 5.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Albert Lentz a pris fin pour cause de décès.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Pour le conseil d'administration

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2014160315/12.

(140181598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.



DIF Infrastructure II Participations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 141.857.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160281/9.

(140182234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Ecce Vinum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Lux, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 187.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014160293/11.

(140182210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Day After, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7447 Lintgen, 4, route de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.995.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 10 septembre 2014

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Carlos LOPES TEXEIRA à compter du 15 octobre 2014 de son mandat de gérant administratif.

L'associé unique nomme comme gérant administratif pour une durée illimitée à compter du 15 octobre 2014 Monsieur Joao Manuel DIAS CAPELA, né le 20 novembre 1955 à Ameiro (Portugal), demeurant 80, rue Principale à L-7450 LINT-GEN.

L'associé unique décide que la société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Référence de publication: 2014160279/16.

(140182129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Finepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.143.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 octobre 2014

- 1. Monsieur Claude Schroeder, demeurant professionnellement au 498, Route de Thionville, L-5886 Alzingen a été nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 17 Juin 2014.
 - 2. Les Administrateurs et Commissaire sortant sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019 Administrateurs:

Monsieur Pierre GOFFINET, demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy, Luxembourg.

Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Commissaire:

STRATEGO INTERNATIONAL SARL, ayant son siège à 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014160319/18.

(140182208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.



Chautagne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160260/9.

(140182261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

D.A.S. Luxemburg S.A., D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechtsschutz-Versicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 9, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 41.395.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung der D.A.S. Luxemburg S.A. vom 02. Mai 2013.

TOP 8 Änderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates

- Die Hauptversammlung verlangert die Verwaltungsratsmandate der Herren Klaus REGNAT und Oliver WIENAND um weitere drei Jahre bis Ende der ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2016.

Strassen. Klaus Regnat / Oliver Wienand.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 14. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014160273/14.

(140181962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Groupe LW s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.940.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2014

NOMINATION DE DEUX CO-GERANTS

Monsieur Franco CARLUCCI, né le 01/06/1973 à Strasbourg (France), demeurant à F-67240 Bischwiller, 16, rue des Peupliers et

Monsieur Yvon HELL, né le 30/06/1957 à Strasbourg (France), demeurant à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

Les co-gérants cités ci-dessus étant nommés pour une durée illimitée et disposant du régime de signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160329/15.

(140182318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Brand France S.A.S. succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger, (anc. Harsco Infrastructure France S.A.S., succursale Luxembourg).

Adresse de la succursale: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 128.486.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique de Harsco Infrastructure France S.A.S. du 30 juin 2014 que l'associé unique a décidé de changer, avec effet au 30 juin 2014, la dénomination sociale de Harsco Infrastructure France S.A.S. en Brand France S.A.S.

Suite au changement de la dénomination sociale de la société-mère avec effet au 30 juin 2014, la succursale luxembourgeoise prendra désormais la dénomination suivante: Brand France S.A.S., succursale Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160337/16.

(140182416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.



Highrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.822.

L'adresse de Madame Anne BEAUFOUR, associée unique de la société, est modifiée comme suit:

Madame Anne BEAUFOUR, 15, South End, GB-W85BU LONDRES.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014160339/12.

(140182387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014160313/13.

(140182333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Harbour Exchange II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.992.

Extrait du contrat de transfert de parts sociales de la Société du 11 avril 2014

En vertu du contrat de transfert de parts sociales daté du 11 avril 2014, l'associé unique BR Harbour Exchange S.à r.l. a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à Linkful Time Limited, ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, VG1110 lles Vierges Britanniques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160336/14.

(140182046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

ICG Minority Partners 2008 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.971.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 octobre 2014

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats suivants:

- Mr. Jean-Robert Bartolini en tant qu'administrateur;
- Mr. Lorenzo Barcaglioni en tant qu'administrateur;
- Mr. Vito Marinelli en tant qu'administrateur;
- La société Deloitte Audit S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale approuvant les comptes au 31.03.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160350/15.

(140182166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.



Immo Duc, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4514 Differdange, 73, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 114.589.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014160353/12.

(140182232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Bio & Bio Licensing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 77.323.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 22 août 2014

Madame Sylvie THEISEN, née le 22 juin 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg est nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait conforme et sincère

BIO & BIO LICENSING S.A.

Référence de publication: 2014159546/12.

(140181296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Immeurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 41.027.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014160352/13.

(140182045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Erep Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 155.668.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 10 avril 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 10 avril 2014, que:

- Ernst & Young, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach a été réélu réviseur d'entreprises agréé de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014160304/15.

(140182354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.



Element Six Abrasives Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 153.140.

Veuillez noter le changement du siège social de l'associé unique Element Six Abrasives S.A. du 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160299/11.

(140182307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Kamsa Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.909.761,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.704.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a décidé, en date du 10 octobre 2014, de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kamsa Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014160370/13.

(140182385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Fipollux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 70.643.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration prises en date du 10 octobre 2014

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe DESIMPEL, Administrateur, demeurant au 65, Kerkstraat, B-9070 Destelbergen, Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Brigitte DENIS qui conserve son poste d'administrateur. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur au sein de la Société.

Pour FIPOLLUX HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014160321/14.

(140182117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Clarenville CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.222.

La décision suivante a été prise par le conseil d'administration de la Société en date du 3 octobre 2014:

- Nomination en tant que président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, administrateur de la Société, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Pour la Société

Erik van Os

Administrateur

Référence de publication: 2014160262/16.

(140182442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.



Benneman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 65.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160232/9.

(140182036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Benneman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 65.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160233/9.

(140182037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Long/Short Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.543.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Marc HOEGGER, demeurant 98, rue de Saint-Jean, CH-1201 Genève, Président
- Monsieur Paolo FARAONE, demeurant 11, Bd de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Théo LIMPACH, demeurant 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
- Monsieur Patrick PIRALLA, demeurant 98, rue de Saint-Jean, CH-1201 Genève

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014160397/16.

(140182378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.380.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 8 octobre 2014:

- que, suite à la démission de son poste d'Administrateur et de Délégué à la gestion journalière de Monsieur Sébastien THIBAL, l'Assemblée a décidé de renouveler au poste d'Administrateur et de nommer au poste de Délégué à la gestion journalière jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2018:

Madame Nicole WALLEMACQ, née le 02 octobre 1983, à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

- l'Assemblée Générale a décidé de nommer au poste d' Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2018:

Madame Aude GRENOUILLET, née le 28 mars 1982 à Metz (France), et demeurant professionnellement au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014160583/20.

(140182271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.



Trema Architecture Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue du Docteur Gaasch. R.C.S. Luxembourg B 118.354.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160559/9.

(140182164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Viehverwertungszentrale, Société Coopérative.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 6.114.

Les statuts coordonnés au 18 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014160574/11.

(140182158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Boni Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.523.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014160680/16.

(140182555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Bromelia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.377.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juillet 2014

- Il est pris acte de la démission de Madame Rita GOUJON de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Vito MARINELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Rita GOUJON, démissionnaire, avec effet immédiat, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

BROMELIA S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014160688/18.

(140182675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.



TY Bordardoue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160561/9.

(140181904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Bumble Bee Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.339.

Les statuts coordonnés au 4 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014160661/11.

(140183226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Bisectra, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.019.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 octobre 2014

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 octobre 2014 la démission de Madame Martine KAPP de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 octobre 2014, Madame Vanessa TIMMERMANS, née le 25 juillet 1986 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014160676/16.

(140182556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

BERKELEY Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 152.277.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par les actionnaires de la société BERKELEY Properties S.A. qui s'est tenue en date du 13 octobre 2014 que:

- 1. L'Assemblée révoque Madame De Araujo Guedes Axelle en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet à ce jour.
- 2. L'Assemblée nomme Madame Francq Catherine, née le 1 ^{er} janvier 1980 à Uccle, demeurant professionnellement au 3, rue de la loge L-1945 Luxembourg, comme nouvel administrateur et administrateur-délégué en remplacement de Madame De Araujo Guedes Axelle, révoqué. Son mandat expirera à l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160672/18.

(140183123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.



Amtek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.480,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 188.443.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of October.

Before US, Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Amtek Precision Engineering Czech Republic s.r.o., having its registered address at Za Pazdernou 1531, Postal Code 39701 Písek, Czech Republic, with company identification number 26029227, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 2, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Amtek Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.443, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 30, 2014, published in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations", number 2472, on September 13, 2014 (the "Company").
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.
- III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one thousand Euro (EUR 1,000.-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500.-) by the creation and issue of one thousand (1,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Amtek Precision Engineering Czech Republic s.r.o., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the one thousand (1,000) new shares and to have them fully paid-up in the amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) by a contribution in cash in the amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolved to convert the Company's share capital from Euro into US Dollars with effect as from the incorporation date of the Company, using the exchange rate of EUR 1 = USD 1.29482 as of September 30, 2014, the Company's present share capital of thirteen thousand, five hundred Euro (EUR 13,500.-) being hence replaced by a share capital of seventeen thousand, four hundred and eighty US Dollars (USD 17,480.-) rounded to the nearest inferior whole number, and represented by seventeen thousand, four hundred and eighty (17,480) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each. As a result, the sole shareholder resolved to allocate ten US Dollars cents (USD 0.10) to the legal reserve of the Company.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

"Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at seventeen thousand, four hundred and eighty US Dollars (USD 17,480.-) represented by seventeen thousand, four hundred and eighty (17,480) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".



Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to these changes in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le six octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Amtek Precision Engineering Czech Republic s.r.o., ayant son siège social à Za Pazdernou 1531, 39701 Písek, République Tchèque, inscrite au registre du commerce sous le numéro d'identification 26029227, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination sociale de «Amtek Luxembourg S.à r.l. », ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.443, et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 30 juin 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2472, le 13 septembre 2014 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-), par la création et l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Amtek Precision Engineering Czech Republic s.r.o., prénommé, par son mandataire, a déclaré souscrire aux mille (1.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de mille euros (EUR 1.000,-), par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de convertir le capital social de la Société de sa devise actuelle en Euros en US Dollars avec effet à la date de constitution de la Société, en retenant le taux de change EUR 1 = USD 1,29482 applicable au 30 septembre 2014, l'actuel capital social de la Société de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) étant ainsi remplacé par un capital social de dix-sept mille quatre cent quatre-vingts US Dollars (USD 17.480,-) arrondi au chiffre sans décimale inférieur le plus proche, et représenté par dix-sept mille quatre cent quatre-vingts (17.480) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune. Par conséquent, l'associé unique a décidé de transférer dix centimes d'US Dollars (USD 0,10) à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:



« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à dix-sept mille quatre cent quatre-vingts US Dollars (USD 17.480,-) représenté par dix-sept mille quatre cent quatre-vingts (17.480) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à ces changements dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 09 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158465/135.

(140180236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Regie Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 190.938.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1. SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147973, représentée par son directeur général, Monsieur Paul PECKELS, demeurant professionnellement à 2, rue Christophe Plantin, L-2339 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 29 septembre 2014 par le Conseil d'Administration, cette procuration reste annexée à l'acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement; et
- 2. EASY SOLUTIONS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B103571, représentée par son gérant unique Monsieur Philippe Raynaud, demeurant professionnellement au 228, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I er . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «REGIE IMMOBILIERE S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, par les présents statuts ainsi que le cas échéant par un pacte d'associés.



Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation de tous produits ou services, principalement dans le domaine de l'immobilier, ayant pour support Internet et plus globalement les télécommunications, la création, la fabrication, la réalisation, et l'édition de toutes publications sur tout support.

Elle a également pour objet la création et l'exploitation de tout type de base de données à des fins commerciales, l'organisation d'évènements ainsi que l'exploitation d'une régie publicitaire, c'est-à-dire la collecte de publicités pour des organes de presse, des médias électroniques et tous autres supports publicitaires généralement quelconques. Elle peut en outre accomplir toutes autres activités à caractère publicitaire. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital Social - Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de 12.500.-EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 10.-EUR (dix euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

- **Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le (s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution prise à la majorité des associés représentant les ¾ du capital social.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi, les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

- Art. 9. La Société sera engagée (i) par la seule signature de son gérant unique, ou (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou (iii) par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par la Société.
 - Art. 10. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.



Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par courrier ordinaire, électronique ou par téléfax, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. En cas de la tenue d'une conférence vidéo, il faut qu'elle soit lancée dès Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Art. 11. En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblées Générales des Associés

Art. 12. Toute assemblée générale des associés sera convoquée au moyen d'une convocation écrite contenant l'endroit, l'heure et l'agenda de l'assemblée, signée par le Président du conseil de gérance ou par deux gérants de la Société et envoyée par lettre recommandée avec un délai de huit (8) jours à partir de l'envoi de la lettre recommandée. Les convocations écrites seront valablement envoyées à l'adresse de l'associé telle qu'indiquée dans le registre des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés présents à une telle réunion.

Art. 13. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Les résolutions prises lors d'une assemble des associés régulièrement convoquée ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées à la majorité simple des associés prenant part au vote.

Les résolutions ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les résolutions de l'associé unique qui sont pris dans le cadre du premier alinéa sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre V. Année sociale - Comptes - Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le gérant unique ou le conseil de gérance, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sans préjudice quant aux dispositions dérogatoires d'un éventuel pacte d'associés, le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leur parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou



(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider de distribuer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) la décision de payer des dividendes intérimaires soit prise dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants de comptes intérimaires montrant la disponibilité des bénéfices et réserves distribuables suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

- Art. 18. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 19.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.
- Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée, notamment à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'au pacte d'associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit:

Associés	Parts sociales
1. SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A., préqualifiée	625 (six cent vingt-cinq)
2. EASY SOLUTIONS S.à r.l., préqualifié	625 (six cent vingt-cinq)
Total	1.250 (mille deux cent cinquante)

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérant est fixé à un (1);
- 2) Est nommé gérant unique pour une période venant à échéance à l'issu de l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2017, renouvelable:
- Monsieur Paul Peckels, dirigeant de société, demeurant professionnellement au 2, rue Christophe Plantin L-2339 Luxembourg;
 - 3) Le siège social est établi à L-1471 Luxembourg, 257 route d'Esch;



Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Peckels, P. Raynaud et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46446. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159980/200.

(140181502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Op Der Hart I s.à r.l. & Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.910.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée IMMOSA S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.720 (NIN 2012 2452 124),

ici valablement représentée par son seul et unique gérant avec pouvoir de signature individuelle, à savoir Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

(le «Commandité» ainsi qu'il est indiqué ci-après).

2) La société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OP DER HART I, avec siège social à L-8050 Bertrange, Route d'Arlon Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3815 (NIN 2001 7000 382),

ici valablement représentée par son seul et unique gérant avec pouvoir de signature individuelle, à savoir Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé,

(le «Commanditaire», ainsi qu'il est indiqué ci-après),

ensemble ci-après "les "Associés",

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme - Dénomination.** Entre les associés présents et futurs, il est constitué une société en commandite simple (ci-après désignée comme la «Société») sous la dénomination de «OP DER HART I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.».

La Société est régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par les présents statuts (les «Statuts»).

- Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.
- Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Bertrange.

Le Gérant est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Commune du siège statutaire.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente et la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières et au placement et à la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II. - Responsabilité, Capital, Parts

Art. 5. Responsabilités. Le(s) commandité(s) «le(s) Commandité(s)» est (sont) responsable(s) de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

Les Commandités ne sont cependant pas tenus envers les autres titulaires de parts sociales au remboursement des montants payés sur les parts de Commanditaires.

Le(s) commanditaire(s) «(le (s)Commanditaire(s)») n'est (ne sont) tenu(s) que de sa (leur) mise dans la Société et n'a (n'ont) aucune autre responsabilité que les montants non libérés sur leur mise.

Art. 6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par cent mille (100.000) parts, elles-mêmes divisées en quatre cent cinquante-sept (457) parts de commandité (les «Parts de Commandité») et quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-trois (99.543) parts de commanditaire (les «Parts de Commanditaire»); ensemble les «Parts» d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Art. 7. Parts. L'émission de nouvelles Parts sera considérée comme une modification des Statuts.

Art. 8. Forme des Parts. Toutes les Parts seront sous forme nominative.

Des certificats de Parts pourront être émis sous le libellé que le Gérant désignera. Les certificats de Parts seront signés manuellement ou par griffe par le Gérant.

Toutes les Parts émises seront enregistrées dans un registre des titulaires de parts qui sera tenu par la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque titulaire de Parts, son domicile réel ou élu, sa profession, le nombre de Parts qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces Parts.

Chaque cession de Parts entre vifs ou pour cause de mort sera portée sur ce registre et chacune de ces inscriptions sera signée par le Gérant.

La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des titulaires de Parts comme le propriétaire de celles-ci.

Au cas où un détenteur de Parts ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des titulaires de Parts et l'adresse de ce détenteur de Parts sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la Société.

Art. 9. Transfert de Parts. Entre les Associés, les Parts sont librement cessibles.

Aucune cession de Parts ne pourra être faite à un tiers qu'avec l'accord unanime des associés.

En cas de refus de l'attribution telle que proposée, les porteurs de Parts à être transférées, pourront endéans le mois d'un tel refus, proposer un autre cessionnaire bénéficiaire.

En cas de nouveau refus concernant cette attribution les Associés refusant ce transfert seront tenus d'acquérir les Parts offertes à la vente à un prix représentant leur valeur marchande. En cas de conflit entre les parties sur le prix, les parties conviennent de nommer un expert afin de déterminer le prix.

Toute cession de Parts sera notifiée à la Société et publiée en application de la loi.

Art. 10. Droit de vote. Chaque Part donne droit à un droit de vote lors de toute assemblée des Associés.

L'ensemble des Parts avec droit de vote voteront ainsi que défini ci-dessus, à l'exception des cas où sont prises en compte les modifications des Statuts affectant les droits des différentes classes, lorsqu'un vote de la classe de Parts ainsi affectées sera exigé.

Titre III. - Gestion, Commissaire aux comptes

Art. 11. Gérant. La Société sera exclusivement administrée par «IMMOSA S.à r.l.», (ci-après repris comme le «Gérant») en qualité de seul Commandité de la Société. Tout gérant nommé en remplacement de «IMMOSA S.à r.l.» sera un Commandité

Le Gérant pourra être révoqué ad nutum à l'unanimité des associées. Le gérant ne pourra pas participer au vote concernant sa révocation et ne sera pas pris en compte concernant l'exigence d'unanimité. Lors de la même assemblée,



les associés représentant la majorité du capital social nommeront un nouveau Gérant. Le Gérant restera en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été nommé.

En cas de révocation, les Parts de commandité détenues par le Gérant devront être cédées à son successeur au prix du marché, sauf s'il en est convenu autrement entre le gérant et son successeur.

En l'absence de nomination d'un successeur au Gérant dans un délai de 2 mois, la Société sera mise en liquidation.

- **Art. 12. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant est investi des pouvoirs de faire tous les actes d'administration et de gestion conformément à l'intérêt de la Société et sera dédommagé de toutes les dépenses engagées en qualité de Gérant.
- **Art. 13. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été conféré par le Gérant.
- Art. 14. Commanditaires. Les Commanditaires ne prendront aucune part à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société, et ne seront investis d'aucun pouvoir, ni droit, ni autorité pour agir au nom de la Société, ni pour participer à, ou interférer de quelconque manière dans la gestion de la Société ou pour voter relativement à quelque matière que ce soit en relation avec la Société, à l'exception des cas prévus dans le corps des présents Statuts.

Le Gérant fera rapport sur la gestion de la Société aux Commanditaires lors de l'assemblée générale annuelle. Lors de cette assemblée, les Commanditaires pourront interroger le Gérant sur la gestion de la Société.

- **Art. 15. Matières requérant une autorisation.** Le Gérant ne pourra procéder aux actes mentionnés ci-après sans avoir obtenu au préalable le consentement des Commanditaires donné en assemblée générale:
 - une modification des Statuts,
 - le déclenchement d'une procédure de liquidation ou de dissolution de la Société,
 - la nomination d'auditeur(s) de la Société,
 - tout changement dans la nature des activités de la société,
 - un changement de nationalité de la société.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Gérant pourra, à tout moment, nommer des agents de la Société en cas de besoin pour les activités et la gestion de la Société, à condition que les Commanditaires ne puissent agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée.

Les agents nommés seront investis des pouvoirs et fonctions leur conférés par le Gérant.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une autre Société ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre Société ou entité ou en sont administrateurs, responsables ou employés. Le Gérant ou responsable de la Société qui est administrateur ou responsable d'une Société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou entre autrement en relations d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre Société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

Art. 17. Commissaire aux Comptes. La Société peut nommer, et devra le faire dans les cas prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Ils seront nommés par le Gérant conformément à l'article 15 et seront ré-éligibles. La durée de leur mandat ne peut excéder six ans, ils pourront être révoqués à tout moment par l'assemblée générale. Le Commissaire aux Comptes reste en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été désigné. Dans le cas où le Commissaire aux comptes est nommé sans précision quant à la durée de son mandat, il est considéré comme étant élu pour une durée de six ans à partir de la date de son élection.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes de la Société se tiendra au siège social ou ailleurs au Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Les autres assemblées des Associés pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans l'avis de convocation.

Toute assemblée des Associés sera présidé par le Gérant.

Art. 19. Avis de convocation. Les assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant ou par le Commissaire aux Comptes, par un avis indiquant l'ordre du jour et la date de l'assemblée et dans un délai raisonnable par lettre ordinaire, e-mail ou facsimilé, à chacun des Associés.

Le Gérant sera tenu de convoquer une assemblée générale dans un délai d'un mois si les Associés représentant le cinquième du capital le requiert par avis écrit avec indication de l'ordre du jour.

L'omission accidentelle de convoquer à une assemblée, ou la non réception de l'avis de convocation par un Associé n'invalidera pas perse la procédure.

Lorsque tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée et que l'ordre du jour a été porté à leur connaissance, ils pourront renoncer aux formalités requises de convocation.



Tout Associé pourra prendre part à une assemblée générale en nommant par avis écrit, e-mail ou facsimilé une autre personne comme représentant.

Le Gérant pourra, avec le consentement d'une assemblée à laquelle la majorité simple des Associés est présente ou représentée (et s'il en est décidé ainsi), ajourner l'assemblée à tout moment et en tout lieu, mais aucun point à l'ordre du jour, aucune affaire ne pourra être traité lors de l'assemblée ajournée autre que les points et affaires laissés en suspens lors de l'assemblée au cours de laquelle l'ajournement a eu lieu.

Art. 20. Majorité. Les décisions seront valablement adoptées par les associés à la majorité simple des associés présents ou représentés.

Toute réunion d'associés ne pourra valablement délibérer que si le Gérant est présent ou représenté.

De plus, une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Associés peut être convoquée, par lettre recommandée avec accusé de réception adressé à chaque Associé. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Associés délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Associés, les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles réunissent les trois quarts des voix des Associés.

En outre, aucune décision ne pourra être valablement adoptée sans l'approbation du Gérant.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Associés. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les Associés de la Société. L'assemblée générale délibérera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées au Gérant par les Statuts.

Titre V. - exercice social, Distribution des bénéfices

- **Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 23. Distribution des bénéfices. Le bénéfice net de la Société (lequel sera établi en référence aux méthodes comptables standard acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) sera, sous réserve de l'article 24, réparti entre les Associés proportionnellement entre les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire.

Les pertes (le cas échéant) de la Société (lesquelles seront établies en référence aux méthodes comptables standard acceptées au Grand-Duché de Luxembourg) seront réparties entre les Associés proportionnellement entre les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire.

La distribution du bénéfice aux Associés sera déterminée par le Gérant avec l'approbation de l'assemblée des Associés.

Art. 24. Réserve légale. Cinq pour cent des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale avant toute autre affectation ou distribution. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

Lors de la liquidation de la Société, les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire seront en premier lieu remboursés au prorata du capital libéré. Tout surplus sera ensuite réparti proportionnellement entre les Parts de Commandité et les Parts de Commanditaire.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du gérant ou de toute autre personne, nommée par l'assemblée générale des Associés.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription - Libération.

A) Souscription:

Le capital social a été souscrit de la façon suivante:



Nom de l'associé	Nombre
	de parts
	souscrites
1) «IMMOSA S.à r.l.» (Associé commandité)	457
2) SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OP DER HART I (Associé commanditaire)	99.543
Total:	100.000

B) Libération:

- Les quatre cent cinquante-sept (457) parts de commandité souscrites par la société «IMMOSA S.à r.l.» ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT EUROS (€ 457.-) est à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.
- Les quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-trois (99.543) parts de commanditaire souscrites par la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OP DER HART I ont été intégralement libérées par un apport en nature, consistant dans l'universalité du patrimoine de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OP DER HART I, comprenant notamment les immeubles suivants:

Désignation des immeubles apportés

COMMUNE DE DUDELANGE, SECTION A DE BUDERSBERG

- Numéro 1612/8682, lieu-dit: "Route de Luxembourg", place voirie, contenant 3 ares 98 centiares;
- Numéro 1612/8683, lieu-dit: "An der Soibelkaul", place, contenant 62 ares 45 centiares;

COMMUNE D'ESCH-SUR-ALZETTE, SECTION A D'ESCH-NORD

- Numéro 1398/10415, lieu-dit: "Rue Louis Pasteur", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 2 ares 30 centiares:
 - Numéro 1398/10416, lieu-dit: "Rue Caspard-Mathias Spoo", place, contenant 1 are 38 centiares;
- Numéro 1398/11658, lieu-dit: "Place de la Résistance", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6 ares 62 centiares:
 - Numéro 1398/12654, lieu-dit: "Rue Caspard-Mathias Spoo", place, contenant 23 centiares;
 - Numéro 1398/12655, lieu-dit: "Rue Louis Pasteur", place, contenant 14 ares 54 centiares;
 - Numéro 3157/16451, lieu-dit: "Rue de Luxembourg", pré, contenant 3 hectares 13 ares 56 centiares;

COMMUNE D'ESCH-SUR-ALZETTE, SECTION B DE LALLANGE

- Numéro 192/3500, lieu-dit: "Rue de Mondercange", place, contenant 3 hectares 47 ares 99 centiares;
- Numéro 192/3501, même lieu-dit, place, contenant 23 ares 26 centiares;
- Numéro 192/3502, même lieu-dit, place, contenant 35 ares 40 centiares;
- Numéro 194/2573, lieu-dit: "Rue de Cologne", place, contenant 77 centiares;
- Numéro 194/2574, même lieu-dit, place, contenant 1 are 07 centiares;
- Numéro 194/2575, même lieu-dit, place, contenant 45 centiares;
- Numéro 303/2913, lieu-dit: "Rue de Luxembourg", pré, contenant 29 ares 11 centiares;
- Numéro 303/2915, lieu-dit: "Boulevard Aloyse Meyer", place, contenant 17 ares 99 centiares;

COMMUNE DE PETANGE, SECTION A DE PETANGE

- Numéro 1335/7671, lieu-dit: "Op Raechels", place voirie, contenant 41 ares 10 centiares;
- Numéro 1339/7672, même lieu-dit, place, contenant 38 centiares;
- Numéro 1340/6391, lieu-dit: "Route de Longwy", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 3 ares 10 centiares:
- Numéro 1346/7673, lieu-dit: "Rue Pierre Grégoire", place (occupée), bâtiment non défini, contenant 1 hectare 32 ares 08 centiares;
 - Numéro 1346/7674, même lieu-dit, chemin d'exploitation, contenant 11 ares 71 centiares;
 - Numéro 1346/7675, même lieu-dit, place, contenant 57 centiares;
 - Numéro 1346/7676, même lieu-dit, place, contenant 3 centiares;

COMMUNE D'ESCH-SUR-ALZETTE, SECTION B DE LALLANGE

- Numéro 191/2480, lieu-dit: "Rue de Mondercange", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6 ares 74 centiares;

Titre de propriété

Les immeubles prédésignés, à l'exception du numéro cadastral 191/2480 appartiennent à la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OP DER HART I en vertu d'un acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à



Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 9 février 2001, volume 1265, numéro 6.

En vertu d'un acte de droit de superficie, reçu par le prédit notaire Frank BADEN en date du 9 décembre 2004, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 18 janvier 2005, volume 1465, numéro 56, un droit de superficie grevant les immeubles prédésignés, à l'exception du numéro cadastral 191/2480, a été créé au profit de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE OP DER HART II S.A..

Le numéro cadastral 191/2480 a été acquis par la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OP DER HART I en vertu d'un acte de vente reçu par le prédit notaire Frank BADEN en date du 17 décembre 2004, transcrit au deuxième bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 18 janvier 2005, volume 1465, numéro 59.

Transmission d'une universalité de patrimoine

La cédante, la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OP DER HART I déclare par les présentes transmettre au cessionnaire, la société présentement constituée OP DER HART I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s. l'universalité de son patrimoine actif et passif, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008.

Condition de la transmission

- 1) La transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la cédante est effectuée sur la base d'une situation active et passive arrêtée au 30 septembre 2014.
- 2) Le cessionnaire aura la propriété des biens et droits cédés à partir de ce jour; il en aura la jouissance à partir de la même date.
- 3) Le cessionnaire deviendra propriétaire des biens transmis par la cédante dans l'état dans lequel ils se trouvent à la date effective, sans droit de recours contre la cédante pour quelque raison que ce soit.
- 4) Les créances et droits compris dans le patrimoine de la cédante sont transférés au cessionnaire avec toutes les garanties réelles et personnelles y attachées. Ce dernier se trouve en conséquence subrogé, sans qu'il puisse en résulter novation, dans tous les droits, tant réels que personnels, de la cédante sur tous biens et contre tous débiteurs généralement quelconques.
- 5) Le cessionnaire assumera toutes les obligations et dettes de quelque nature que ce soit de la cédante tels que ces contrats et engagements existent à la date de prise d'effet de la transmission.
- 6) Le cessionnaire supportera à compter de la date effective tous impôts, contributions, taxes, redevances, primes d'assurance et autres charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens transférés et qui sont inhérents à leur propriété ou à leur exploitation.
- 7) La transmission comprend également les documents sociaux de la cédante qui seront conservés pendant le délai légal au siège du cessionnaire.
- 8) Tous les frais, droits, honoraires, impôts et charges quelconques résultant de la présente transmission sont à charge du cessionnaire.

Déclarations

- 1) Les parties comparantes déclarent que la valeur totale de l'apport s'élève à QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS EUROS (EUR 99.543.-) ce qui représente l'actif net du bilan de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE OP DER HART I évalué au 30 septembre 2014 et ajusté des variations de capital intervenues depuis cette date.
- 2) Les parties comparantes déclarent que la valeur des immeubles à l'actif du bilan est réévalué sur base de l'article 102 LIR (Inflationsausgleich) pour porter la valeur de TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE-CINQ MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS TRENTE-CINQ CENTS (EUR 3.935.693,35) à SEPT MILLIONS QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT VINGT-DEUX EUROS TRENTE-NEUF CENTS (EUR 7.089.422,39). L'augmentation de valeur à l'actif se traduit par l'inscription d'un poste autres réserves au passif du bilan de la société OP DER HART I S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.

Frais

Les comparants ci-avant nommés déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à trois mille Euros (EUR 3.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris la résolution suivante:

Résolution

Le siège social de la Société est établi à L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159135/308.

(140180976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Al Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "Al Global Investments & CY S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 August 2014, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. To create two new classes of shares referred to as (i) the LP tracking shares 10 (the "LP Tracking Shares 10") and (ii) the GP management share 10 (the "GP Management Share 10").
- 2. To increase the Company's share capital by an amount of forty-five thousand Euro and one cent (EUR 45,000.01), so as to raise it from its present amount of forty-one million fifteen thousand Euro and thirty-five cents (EUR 41,015,000.35) up to forty-one million sixty thousand Euro and thirty-six cents (EUR 41,060,000.36) by the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) LP Tracking Shares 10, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New LP Tracking Shares 10") and by the issue of one (1) GP Management Share 10 having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (referred as the "New GP Management Share 10" and together with the New LP Tracking Shares 10, the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.
 - 3. To amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.
 - 4. Miscellaneous.
- II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create two new classes of shares referred to as (i) the LP tracking shares 10 (the "LP Tracking Shares 10") and (ii) the GP management share 10 (the "GP Management Share 10").

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-five thousand Euro and one cent (EUR 45,000.01), so as to raise it from its present amount of forty-one million fifteen thousand Euro and thirty-five cents (EUR 41,015,000.35) up to forty-one million sixty thousand Euro and thirty-six cents (EUR 41,060,000.36) by the issue of four million five hundred thousand (4,500,000) LP Tracking Shares 10, having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each (referred as the "New LP Tracking Shares 10") and by the issue of one (1) GP Management Share 10 having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (referred as the "New GP Management Share 10" and together with the New LP Tracking Shares 10, the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Shares are subscribed as follows:

(i) the New LP Tracking Shares 10 are subscribed in cash by "Al Alu (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated today by the undersigned notary, here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 25 September 2014, hereto annexed.

The total contribution for New LP Tracking Shares 10 of forty-five thousand Euro (EUR 45,000.000) is entirely allocated to the Company's share capital; and

(ii) the New GP Management Share 10 is subscribed by "Al Global Investment GP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.176, here represented by Mrs. Caroline SCULTEUR, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 25 September 2014, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **5.1.** The Company' share capital is set at forty-one million sixty thousand Euro and thirty-six cents (EUR 41,060,000.36) divided into:

A. Four billion one hundred and six million (4,106,000,000) ordinary shares (actions de commanditaires) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "LP Tracking Shares"), subdivided into:

- 1. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares A (the "LP Tracking Shares A"),
- 2. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares B (the "LP Tracking Shares B"),
- 3. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares C (the "LP Tracking Shares C"),
- 4. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares D (the "LP Tracking Shares D"),
- 5. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares E (the "LP Tracking Shares E"),
- 6. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares F (the "LP Tracking Shares F"),
- 7. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares G (the "LP Tracking Shares G"),
- 8. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares H (the "LP Tracking Shares H"),
- 9. one million five hundred thousand (1,500,000) LP tracking shares I (the "LP Tracking Shares I"),
- 10. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares J (the "LP Tracking Shares J"),
- 11. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares K (the "LP Tracking Shares K"),
- 12. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares L (the "LP Tracking Shares L"),
- 13. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares M (the "LP Tracking Shares M"),
- 14. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares N (the "LP Tracking Shares N"),
- 15. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares P (the "LP Tracking Shares P"),
- 16. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares Q (the "LP Tracking Shares Q"),
- 17. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares R (the "LP Tracking Shares R"), 18. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares S (the "LP Tracking Shares S"),
- 19. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares T (the "LP Tracking Shares T"),
- 20. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares U (the "LP Tracking Shares U"),
- 21. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares V (the "LP Tracking Shares V"),
- 22. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares W (the "LP Tracking Shares W"),
- 23. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares X (the "LP Tracking Shares X"),



- 24. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares Y (the "LP Tracking Shares Y"),
- 25. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 1 (the "LP Tracking Shares 1"),
- 26. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 2 (the "LP Tracking Shares 2"),
- 27. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 3 (the "LP Tracking Shares 3"),
- 28. two hundred and forty million (240,000,000) LP tracking shares 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4A and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4B (together the "LP Tracking Shares 4"),
 - 29. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 5 (the "LP Tracking Shares 5"),
- 30. two hundred and forty million (240,000,000) LP tracking shares 6 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6A and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6B (together the "LP Tracking Shares 4"),
 - 31. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 7 (the "LP Tracking Shares 7"),
 - 32. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 8 (the "LP Tracking Shares 8"),
 - 33. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares 9 (the "LP Tracking Shares 9"),
 - 34. four million and five hundred thousand (4,500,000) LP tracking shares 10 (the "LP Tracking Shares 10"); and
- B. thirty-six (36) management shares (actions de commandités) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "GP Management Shares"), subdivided into:
 - 1. One (1) GP management share A (the "GP Management Share A"),
 - 2. one (1) GP management share B (the "GP Management Share B"),
 - 3. one (1) GP management share C (the "GP Management Share C"),
 - 4. one (1) GP management share D (the "GP Management Share D"),
 - 5. one (1) GP management share E (the "GP Management Share E"),
 - 6. one (1) GP management share F (the "GP Management Share F"),
 - 7. one (1) GP management share G (the "GP Management Share G"),
 - 8. one (1) GP management share H (the "GP Management Share H"),
 - 9. one (1) GP management share I (the "GP Management Share I"),
 - 10. one (1) GP management share | (the "GP Management Share |"),
 - 11. one (1) GP management share K (the "GP Management Share K"),
 - 12. one (1) GP management share L (the "GP Management Share L"),
 - 13. one (1) GP management share M (the "GP Management Share M"),
 - 14. one (1) GP management share N (the "GP Management Share N"),
 - 15. one (1) GP management share P (the "GP Management Share P"),
 - 16. one (1) GP management share Q (the "GP Management Share Q"),
 - 17. one (1) GP management share R (the "GP Management Share R"),
 - 18. one (1) GP management share S (the "GP Management Share S"),
 - 19. one (1) GP management share T (the "GP Management Share T"),
 - 20. one (1) GP management share U (the "GP Management Share U"),
 - 21. one (1) GP management share V (the "GP Management Share V"),
 - 22. one (1) GP management share W (the "GP Management Share W"),
 - 23. one (1) GP management share X (the "GP Management Share X"),
 - 24. one (1) GP management share Y (the "GP Management Share Y"),
 - 25. one (1) GP management share 1 (the "GP Management Share 1"),
 - 26. one (1) GP management share 2 (the "GP Management Share 2"), 27. one (1) GP management share 3 (the "GP Management Share 3"),
- 28. two (2) GP management shares 4 subdivided into (i) one (1) GP management share 4A and (ii) one (1) GP management share 4B (together the "GP Management Shares 4"),
 - 29. one (1) GP management share 5 (the "GP Management Share 5"),
- 30. two (2) GP management shares 6 subdivided into (i) one (1) GP management share 6A and (ii) one (1) GP management share 6B (together the "GP Management Share 6"),
 - 31. one (1) GP management share 7 (the "GP Management Share 7"),
 - 32. one (1) GP management share 8 (the "GP Management Share 8"),
 - 33. one (1) GP management share 9 (the "GP Management Share 9"), and
 - 34. one (1) GP management share 10 (the "GP Management Share 10").



Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Al Global Investments & CY S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 août 2014, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Créer deux nouvelles classes d'actions référencées comme étant (i) les LP tracking actions 10 (les «LP Tracking Actions 10») et (ii) la GP action de commandité 10 (la «GP Action de Commandité 10»).
- 2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-cinq mille euros et un centime (EUR 45.000,01), afin de le porter de son montant actuel de quarante et un millions quinze mille euros et trente-cinq centimes (EUR 41.015.000,35) jusqu'à quarante et un millions soixante mille euros et trente-six centimes (EUR 41.060.000,36) par l'émission de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles LP Tracking Actions 10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles LP Tracking Actions 10») et par l'émission d'une (1) GP Action de Commandité 10 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (la «Nouvelle GP Action de Commandité 10» et ensemble avec les Nouvelles LP Tracking Actions 10, les «Nouvelles Actions») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera entièrement alloué au capital social de la Société.
 - 3. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.
 - 4. Divers.
- II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de créer deux nouvelles classes d'actions référencées comme étant (i) les LP tracking actions 10 (les «LP Tracking Actions 10») et (ii) la GP action de commandité 10 (la «GP Action de Commandité 10»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante-cinq mille euros et un centime (EUR 45.000,01), afin de le porter de son montant actuel de quarante et un millions quinze mille euros et trentecinq centimes (EUR 41.015.000,35) jusqu'à quarante et un millions soixante mille euros et trente-six centimes (EUR 41.060.000,36) par l'émission de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles LP Tracking Actions 10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles LP Tracking Actions 10») et par l'émission d'une (1) GP Action de Commandité 10 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) (la «Nouvelle GP Action de Commandité 10» et ensemble avec les Nouvelles LP Tracking Actions 10, les «Nouvelles Actions») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Actions sont souscrites comme suit:

(i) les Nouvelles LP Tracking Actions 10 sont souscrites par un apport en numéraire par «Al Alu (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 25 septembre 2014, ci-annexée.

L'apport total des Nouvelles LP Tracking Actions 10 de quarantecinq mille euros (EUR 45.000,00) est entièrement alloué au capital social de la Société; et

(ii) la Nouvelle GP Action de Commandité 10 est souscrite par «Al Global Investments GP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.176, représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 25 septembre 2014, ci-annexée.

Les autres actionnaires renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

5.1. Le capital social de la Société est de quarante et un millions soixante mille euros et trente-six centimes (EUR 41.060.000,36), divisé en:

A. Quatre milliards cent six millions (4.106.000.000) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «LP Tracking Actions»), subdivisées en:

- 1. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions A (les «LP Tracking Actions A»),
- 2. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions B (les «LP Tracking Actions B»),
- 3. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions C (les «LP Tracking Actions C»),
- 4. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions D (les «LP Tracking Actions D»),
- 5. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions E (les «LP Tracking Actions E»),
- 6. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions F (les «LP Tracking Actions F»),
- 7. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions G (les «LP Tracking Actions G»),
- 8. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions H (les «LP Tracking Actions H»),
- 9. Un million cinq-cent mille (1.500.000) LP tracking actions I (les «LP Tracking Actions I»),
- 10. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions J (les «LP Tracking Actions J»),
- 11. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions K (les «LP Tracking Actions K»),
- 12. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions L (les «LP Tracking Actions L»),
- 13. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions M (les «LP Tracking Actions M»),
- 14. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions N (les «LP Tracking Actions N»),
- 15. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions P (les «LP Tracking Actions P»),
- 16. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions Q (les «LP Tracking Actions Q»),
- 17. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions R (les «LP Tracking Actions R»), 18. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions S (les «LP Tracking Actions S»),
- 19. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions T (les «LP Tracking Actions T»),
- 20. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions U (les «LP Tracking Actions U»),
- 21. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions V (les «LP Tracking Actions V»),
- 22. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions W (les «LP Tracking Actions W»),
- 23. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions X (les «LP Tracking Actions X»),



- 24. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions Y (les «LP Tracking Actions Y»),
- 25. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 1 (les «LP Tracking Actions 1»),
- 26. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 2 (les «LP Tracking Actions 2»),
- 27. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 3 (les «LP Tracking Actions 3»),
- 28. Deux cent-quarante millions (240.000.000) LP tracking actions 4, subdivisées en (i) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4A et (ii) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4B (ensemble les «LP Tracking Actions 4»),
 - 29. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 5 (les «LP Tracking Actions 5»),
- 30. Deux cent-quarante millions (240.000.000) LP tracking actions 6, subdivisées en (i) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6A et (ii) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6B (ensemble les «LP Tracking Actions 6»),
 - 31. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 7 (les «LP Tracking Actions 7»),
 - 32. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 8 (les «LP Tracking Actions 8»),
 - 33. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 9 (les «LP Tracking Actions 9»),
 - 34. Quatre millions cinq cent mille (4.500.000) LP tracking actions 10 (les «LP Tracking Actions 10»); et
- B. Trente-six (36) actions de commandités, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «GP Actions de Commandités»), subdivisées en:
 - 1. Une (1) GP action de commandité A (la «GP Action de Commandité A»),
 - 2. Une (1) GP action de commandité B (la «GP Action de Commandité B»),
 - 3. Une (1) GP action de commandité C (la «GP Action de Commandité C»),
 - 4. Une (1) GP action de commandité D (la «GP Action de Commandité D»),
 - 5. Une (1) GP action de commandité E (la «GP Action de Commandité E»),
 - 6. Une (1) GP action de commandité F (la «GP Action de Commandité F»),
 - 7. Une (1) GP action de commandité G (la «GP Action de Commandité G»),
 - 8. Une (1) GP action de commandité H (la «GP Action de Commandité H»),
 - 9. Une (1) GP action de commandité I (la «GP Action de Commandité I»),
 - 10. Une (1) GP action de commandité J (la «GP Action de Commandité J»),
 - 11. Une (1) GP action de commandité K (la «GP Action de Commandité K»),
 - Une (1) GP action de commandité L (la «GP Action de Commandité L»),
 Une (1) GP action de commandité M (la «GP Action de Commandité M»),
 - 14. Une (1) GP action de commandité N (la «GP Action de Commandité N»),
 - 15. Une (1) GP action de commandité P (la «GP Action de Commandité P»),
 - 16. Une (1) GP action de commandité Q (la «GP Action de Commandité Q»),
 - 17. Une (1) GP action de commandité R (la «GP Action de Commandité R»),
 - 18. Une (1) GP action de commandité S (la «GP Action de Commandité S»),
 - 19. Une (1) GP action de commandité T (la «GP Action de Commandité T»),
 - 20. Une (1) GP action de commandité U (la «GP Action de Commandité U»),
 - 21. Une (1) GP action de commandité V (la «GP Action de Commandité V»),
 - 22. Une (1) GP action de commandité W (la «GP Action de Commandité W»),
 - 23. Une (1) GP action de commandité X (la «GP Action de Commandité X»),
 - 24. Une (1) GP action de commandité Y (la «GP Action de Commandité Y»),
 - 25. Une (1) GP action de commandité 1 (la «GP Action de Commandité 1»),
 - 26. Une (1) GP action de commandité 2 (la «GP Action de Commandité 2»),
 - 27. Une (1) GP action de commandité 3 (la «GP Action de Commandité 3»),
- 28. Deux (2) GP actions de commandités 4 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 4A et (ii) une (1) GP action de commandité 4B (ensemble les «GP Actions de Commandités 4»),
 - 29. Une (1) GP action de commandité 5 (la «GP Action de Commandité 5»),
- 30. Deux (2) GP actions de commandités 6 subdivisées en (i) une (1) GP action de commandité 6A et (ii) une (1) GP action de commandité 6B (ensemble les «GP Actions de Commandités 6»),
 - 31. Une (1) GP action de commandité 7 (la «GP Action de Commandité 7»),
 - 32. Une (1) GP action de commandité 8 (la «GP Action de Commandité 8»),
 - 33. Une (1) GP action de commandité 9 (la «GP Action de Commandité 9»), et
 - 34. Une (1) GP action de commandité 10 (la «GP Action de Commandité 10»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13267. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014158494/334.

(140180409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

CJ Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.857.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of October,

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

Nabors Red Lion Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered under no. 42239,

here, represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association, which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and /or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.



- 2.5. The Company may carry out any commercial and /or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
- 2.6. In addition, the Company may purchase drilling rigs and other related equipment for charter or lease to other entities, and may provide international contract drilling and related services to operators in the oil, gas and geothermal industries.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The private limited liability Company will have the name "CJ Lux Holdings".
- Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by a simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- **Art. 6.** The Company's share capital is set at USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) divided into 200,000 (two hundred thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, which are divided into the following classes of shares (the "Classes of Shares"):
 - 20,000 (twenty thousand) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 20,000 (twenty thousand) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 20,000 (twenty thousand) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
 - 20,000 (twenty thousand) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 20,000 (twenty thousand) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 20,000 (twenty thousand) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 20,000 (twenty thousand) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 20,000 (twenty thousand) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
 - 20,000 (twenty thousand) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
 - 20,000 (twenty thousand) class | shares (the "Class | Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

- **Art. 7.** The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, provided that (i) any reduction in the share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 9 of the Articles; (ii) any increase in the share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new Class of Shares resulting from the subdivision; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new Class of Shares resulting from the combination or aggregation.
- **Art. 8.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.



The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, in whole but not in part, by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, provided however that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class A Shares.

In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares and ending with Class B Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Where:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles;

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares;

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 10. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 11. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Any shareholder of the Company who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to the provisions of article 9 of the Articles, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any Class of Shares to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring shareholder.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 13. The Company shall be managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company is managed by two categories of managers designated as A managers and B managers who form a board of managers. The



manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any of the members of the board of managers for the matters less than EUR 8,000. However, for matters more than EUR 8,000 the Company shall only be bound by the sole signature of one A manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in there solution of appointment.

Art. 14. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing another manager as his proxy. Any such proxy need not be an original and may be delivered by ordinary mail, overnight courier, electronic mail or facsimile.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by means of a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in such meeting shall hear each other; participation in a meeting by the means so described shall constitute presence in person at such meeting.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than two of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

- Art. 15. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the shareholder general meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 17.** The Company's financial year starts each year on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.
- **Art. 18.** Each year, with reference to the 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.



The balance of the net shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

- **Art. 20.** In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits after the allocation to the legal reserve if any as defined in article 19 of the Articles and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:
- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
 - the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) be repurchased and cancelled in accordance with article 9 of the Articles hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

- **Art. 21.** The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends in compliance with the order of priority as described under article 20 of the Articles at any time, under the following conditions:
- 1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 22.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to their ownership in the order of priority set out in article 20 of the Articles..

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all of the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year, which shall begin on the date of the formation of the Company, shall terminate on the 31 st of December 2014.

Subscription - Payment

All the 200,000 (two hundred thousand) shares representing the entire share capital of the Company and having:

- a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each; and
- a global share premium attached thereto of an amount of USD 1,649,800,000 (one billion six hundred and forty-nine million eight hundred thousand US Dollars) as of October 6, 2014 to be allocated to (i) the freely available accounting balance sheet item "premium issuance", as share premium for an amount of USD 1,649,780,000 (one billion six hundred



and forty-nine million seven hundred and eighty thousand US Dollars), and (ii) the non-available accounting balance sheet item "legal reserve" for an amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars),

have been entirely subscribed by Nabors Red Lion Limited, named above and fully paid up by way of a contribution in kind consisting of:

- all of the shares it holds in Nabors Completion & Production Services Co., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, United States of America for an amount of USD 1,600,000,000 (one billion six hundred million US Dollars) (the "NCPS Shares"); and
- all of the shares it holds in Nabors Production Services Ltd., a corporation duly amalgamated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada for an amount of USD 50,000,000 (fifty million US Dollars) (the "NPSL Shares") (the NCPS Shares and the NPSL Shares are hereinafter collectively referred to as the "Contributed Shares").

Evaluation of the Contributed Shares

The value of the Contributed Shares is set at USD 1,650,000,000 (one billion six hundred and fifty million US Dollars). Such contribution has been valued by Nabors Red Lion Limited, named above, as sole founding shareholder of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Effective implementation of the contribution of the Contributed Shares

Nabors Red Lion Limited, in its capacity as contributor, represented as stated here above, expressly declares that:

- (i) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all rights attached thereto;
- (vi) Nabors Completion & Production Services Co. is duly organized and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America;
- (vii) Nabors Production Services Ltd. is duly amalgamated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada (viii) to its knowledge, neither Nabors Completion & Production Services Co. nor Nabors Production Services Ltd. are involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known by Nabors Red Lion Limited on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (ix) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (x) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution of the Contributed Shares by Nabors Red Lion Limited has been given to the undersigned notary by producing a statement of contribution value.

Consequently, all the 200,000 shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and paid up.

Founder's declaration

Nabors Red Lion Limited, acting as sole founding shareholder of the Company, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of its liability, engaged as founding shareholder by reason of the contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contributions has been considered convincing as well as sufficient, and the contributions are therefore effectively implemented.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 6,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the share capital passed the following resolutions:

1) Mr Andras Kruppa, born on December 27, 1975 at Moscow, Soviet Union, with professional address at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;



Mr. Henricus Reindert Petrus Pollmann, born on March 8, 1966 at the Kingdom of the Netherlands, with professional address at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;

are both appointed as type A managers for an undetermined duration; and

Mr Tamas Horvath, Client Services Manager, born on November 5, 1977 at Pees, Hungary, with professional address at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

is appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour d'octobre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire, résident à Junglinster, Grandduché de Luxembourg,

A comparu:

Nabors Red Lion Limited, une société dûment constituée et existant valablement en vertu du droit des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, immatriculée sous le numéro 42239.

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualite, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1 ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, intérêts et parts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et parts. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales et/ou financières en relation avec des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers et immobiliers, en ce inclus, sans pour autant y être limité, l'acquisition, la possession, le louage, la location, le crédit-bail, la location, la division, le drainage, le recyclage, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre forme d'aliénation, l'hypothèque, le gage ou toute autre forme d'opération de nature à grever la propriété d'un droit portant sur des biens mobiliers ou immobiliers.



2.6. En outre, la Société peut acquérir des plate-formes de forage ainsi que tout autre équipement y relatif à des fins de fret ou de location à d'autres entités, et peut fournir des prestations de forage, et autres services y relatifs, en vertu de contrats internationaux conclus avec des exploitants de l'industrie du pétrole, du gaz et de la géothermie.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination «C| Lux Holdings».
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, que la gérance apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées aux parties intéressées par la gérance de la Société.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à 200.000 USD (deux cent mille Dollars américains) divisé en 200.000 (deux cent mille) parts sociales d'une valeur nominal de 1 USD (un Dollar américain) chacune, qui sont divisées dans les classes de parts sociales suivantes (les «Classes de Parts Sociales»):
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), toutes souscrites et entièrement libérées:
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), toutes souscrites et entièrement libérées;
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), toutes souscrites et entièrement libérées; et
- 20.000 (vingt mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), toutes souscrites et entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

- **Art. 7.** Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société étant entendu que (i) toute réduction du capital n'est permise que conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 9 des Statuts; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une part proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisées; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinées ou regroupées.
- **Art. 8.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associe dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.



Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de la totalité, et non seulement d'une partie, d'une Classe de Parts Sociales, décidés par une résolution prise par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise suite à un vote de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, sous réserve toutefois que la Société ne peut racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A.

En cas de rachat et d'annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe J et en terminant par les Parts Sociales de Classe B).

En cas de réduction du capital social effectuée par rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales ont droit, (au prorata de leur détention dans cette Classe de Parts Sociales), à la portion du Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, et relatif à la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

Etant précisé que:

«Montant Disponible» signifie la somme des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmentée de (i) toutes réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée, mais réduite par (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être allouées à une réserve en application des dispositions de la loi ou des Statuts, à chaque fois tels qu'apparaissant dans l'état financier intérimaire y relatif (sans, pour éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

AA = (NP+P+CR) - (L+LR).

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toutes réserves librement distribuables (incluant la prime d'émission);

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être allouées à une réserve en application des dispositions de la loi ou des Statuts;

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée, par le nombre de Parts Sociales émises dans cette classe de Parts Sociales;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société sur la base d'états financiers intérimaires y relatifs. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée, sauf résolution contraire de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales à des non-associés sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Tout associé de la Société qui souscrit ou acquiert d'une quelconque autre manière des parts sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une Classe entière de ses propres Parts Sociales et de procéder ensuite à leur annulation immédiate conformément à l'Article 9 des Statuts, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses parts sociales d'une Classe de Parts Sociales à toute



personne, sans en même temps vendre ou transférer à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque autre Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.

- **Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associe unique ou d'un des associés.
 - Art. 13. La Société est gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par deux catégories de gérants, à savoir des gérants A et des gérants B qui forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associes. Les gérants n'ont pas besoin d'être associes. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés détenant la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, ainsi que pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associes par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance pour les matières d'un montant inférieur à 8.000 EUR. Cependant pour les matières d'un montant supérieur à 8.000 EUR, la société sera uniquement engagée par la signature unique d'un gérant A.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des taches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, ainsi que la durée et toutes les autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations de tous gérants pouvant être nommés ultérieurement, en supplément ou en remplacement des premiers gérants, seront déterminés dans la résolution approuvant leur nomination.

Art. 14. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou un associé de la Société et qui sera en charge de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de l'un quelconque des gérants. Une convocation détaillant les points portés à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf en cas de renonciation par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentes.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Toute procuration n'a pas à revêtir la forme originale, et peut être délivrée par courrier simple, courrier express, courrier électronique ou facsimile.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou au moyen de tout autre équipement de communication similaire de telle sorte que tout participant à cette réunion puisse être entendu par les autres participants; toute participation à une réunion par les moyens décrits ci-avant équivaudra à une présence physique à ladite réunion.

Le conseil de gérance est valablement réuni pour délibérer en toute matière si, au commencement de la réunion, les gérants représentant au moins la moitié du nombre total de gérants de la Société sont présents ou représentés, sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois (3) gérants, auquel cas le quorum est la totalité des gérants.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société dûment constituée, par le vote d'au moins deux des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux devant être un original, et l'ensemble constituant un seul et même instrument.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président ou par deux gérants.

- Art. 15. Le ou les gérants (le cas échéant) ne contractent en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 16. L'associe unique exerce seul tous pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.



Toutefois, les résolutions ayant pour effet de modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

- Art. 17. L'année sociale de la Société commence chaque année le 1 er janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire mentionné ci-dessus et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est alloué à une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) de la valeur nominale du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets doit être alloué par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par décision des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

- **Art. 20.** Pour toute année pour laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes à partir des bénéfices nets, après l'allocation à la réserve légale, le cas échéant, telle que prévue à l'article 19 des Statuts, et des bénéfices non distribués, le montant alloué à cet effet sera distribué conformément à l'ordre de priorité suivant:
- tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes, pour l'année considérée, égale à zéro virgule soixante pour cent (0.60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes, pour l'année considérée, égale à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes, pour l'année considérée, égale à zéro virgule cinquante pour cent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent: ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes, pour l'année considérée, égale à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes, pour l'année considérée, égale à zéro virgule quarante pour cent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes, pour l'année considérée, égale à zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes, pour l'année considérée, égale à zéro virgule trente pour cent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes, pour l'année considérée, égale à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent; ensuite
- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir une distribution de dividendes, pour l'année considérée, égale à zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent; et ensuite
 - les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le solde de la distribution de dividendes.
- Si l'intégralité de la dernière Classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, par exemple, initialement les Parts Sociales de classe J) a été rachetée et annulée conformément à l'article 9 des Statuts au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes doit être alloué à la dernière Classe de Parts Sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, initialement, les Parts Sociales de Classe I).
- **Art. 21.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, suivant l'ordre de priorité décrit à l'article 20 des Statuts, à tout moment, sous réserve des conditions suivantes:
- 1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société, celle-ci constituant la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront indiquer des fonds disponibles suffisants pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précèdent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des montants alloués à une réserve, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.



Art. 22. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associes ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes dettes et dépenses à la charge de la Société, y compris les dépenses relatives à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent et dans l'ordre de priorité prévu à l'article 20 des Statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, et ce en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

Art. 23. Référence est faite à la Loi pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

L a totalité des 200.000 (deux cent mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant:

- une valeur nominale d'1 USD (un Dollar américain) chacune; et
- une prime d'émission globale y attachée d'un montant de 1.649,800,000 USD (un milliard six cent quarante-neuf millions huit cent mille Dollars américains) au 6 octobre 2014 à allouer (i) au poste «prime d'émission» du bilan pouvant être librement alloué, en tant que prime d'émission à concurrence d'un montant de 1.649,780,000 USD (un milliard six cent quarante-neuf millions sept cent quatre-vingt mille Dollars américains) et (ii) au poste «réserve légale» du bilan, en tant que réserve légale non disponible à hauteur de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains),

été entièrement souscrites by Nabors Red Lion Limited, prénommée, et entièrement payées au moyen d'un apport en nature consistant en:

- toutes les parts sociales qu'elle détient dans Nabors Completion & Production Services Co., une société dûment constituée et valablement existante en vertu des lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, pour un montant de 1.600.000.000 (un milliard six cent millions de Dollars américains) (les «Parts Sociales NCPS»); et
- toutes les parts sociales qu'elle détient dans Nabors Production Services Ltd., une société dûment fusionnée et existant valablement en vertu des lois de la Province d'Alberta, Canada, pour un montant de 50.000.000 (cinquante millions de Dollars américains) (les «Parts Sociales NPSL») (les Parts Sociales NPSL sont désignées ciaprès collectivement les «Parts Sociales Apportées»).

Évaluation des Parts Sociales Apportées

La valeur des Parts Sociales Apportées est d'1.650.000.000 USD (un milliard six cent cinquante millions de Dollars américains).

Cet apport a été évalué par Nabors Red Lion Limited, prénommé, en tant qu'unique associé fondateur, conformément à une déclaration sur la valeur, qui a été produite devant le notaire.

Mise en oeuvre effective de l'apport en nature

Nabors Red Lion Limited, en sa qualité d'apporteur, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) elle est la propriétaire légale des Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées sont nominatives;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attaches;
- (vi) Nabors Completion & Production Services Co. est dûment constituée et existe valablement en en vertu des lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique;
- (vii) Nabors Production Services Ltd. est dûment fusionnée et existe valablement en en vertu des lois de la Province d'Alberta, Canada;
- (viii) à sa connaissance, ni Nabors Completion & Production Services Co., ni Nabors Production Services Ltd., ne font l'objet d'une quelconque procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de Nabors Red Lion Limited à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (ix) pour autant que de besoin, tous les actes et formalités ont été accomplis et tous les consentements et accords nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (x) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Parts Sociales Apportées requises par toute loi applicable seront menées à bien afin que l'apport soit opposable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.



Preuve de l'existence des apports

Preuve de l'existence de l'apport des Parts Sociales Apportées par Nabors Red Lion Limited a également été donnée au notaire instrumentant en fournissant (i) un certificat sur la valeur de l'apport et (ii) un certificat de blocage des fonds.

Par conséquent, l'intégralité des 200.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été souscrite et payée.

Déclaration du fondateur

Nabors Red Lion Limited, prénommée, agissant en sa qualité d'unique associé fondateur de la Société, reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagée en sa qualité de fondateur de la Société en raison de son apport en nature, approuve expressément la description de l'apport en nature, son évaluation ainsi que le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des apports a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence les apports sont effectivement réalisés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 6.900,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Mr. Andras Kruppa, né le 27 décembre 1975, à Moscou, Russie, résidant professionnellement 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Mr. Henricus Reindert Petrus Pollmann, né le 8 mars 1966 aux Pays-Bas, résidant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

sont nommés gérants de type A pour une période indéterminée.

Mr. Tamas Horvath, responsable du service à la clientèle, né le 5 novembre 1977, à Pees, Hongrie, résidant professionnellement au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

est nommé gérant de type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la demande de ladite personnes comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 octobre 2014. Relation GRE/2014/3957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014158626/682.

(140180280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Jolyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 132.095.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 septembre 2014

De nommer Madame Ann HILKMANN (née le 1 ^{er} mai 1964 à Deurne Belgique, demeurant à 16 Boerendreef B-2970 SCHILDE Belgique), en remplacement de Monsieur Alain GOETZ démissionnaire, administrateur pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, à savoir l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014160366/14.

(140181973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.



AXA Private Debt II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and fourteen,

on the twenty-fifth day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in her capacity as special proxy holder of "AXA Private Debt II S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 06 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1294 of 28 May 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-138.458 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 18 July 2014, not yet published in the Mémorial C;

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 22 April 2014, 17 June 2014, 31 July 2014 and 11 September 2014 an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- I. That the issued capital of the Company is set at twelve million nine hundred twenty-three thousand eight hundred fifty euro (EUR 12,923,850.-) divided into five hundred fifty-seven thousand seven hundred thirty-two (557,732) Class A Series 1 Shares, four hundred twenty thousand one hundred twenty-four (420,124) Class A Series 2 Shares and three hundred ten thousand five hundred twenty-six (310,526) Class A' Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B Shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C Shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up".
- II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty-one million six hundred thirty-three thousand seven hundred ninety (21,633,790) Class A Series 1 Shares, sixteen million two hundred ninety-six thousand one hundred ninety-six (16,296,196) Class A Series 2 Shares, twelve million forty-five thousand fourteen (12,045,014) Class A' Series 2 Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.
- III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of eight hundred seventy-two thousand nine hundred twenty euro (EUR 872,920.-) by the issuance of thirty-seven thousand seven hundred eighty-nine (37,789) new Class A Series 1 shares, twenty-eight thousand four hundred sixty-four (28,464) new Class A Series 2 shares and twenty-one thousand thirty-nine (21,039) new Class A' Series 2 shares, each share of each Class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), the new Class A Series 1 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 2 Shares and the new Class A' Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A' Series 2 Shares, and together with a share premium in a total amount of eighty-six million one hundred seventy-two thousand eighty euro (EUR 86,172,080.-).
 - IV. That the board of directors of the Company:
- in its meeting of 22 April 2014 has decided to issue and allot to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meeting:
- for value date 06 May 2014, three thousand five hundred eighty-five (3,585) new Class A Series 1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 shares in a total amount of three million five hundred forty-eight thousand five hundred three point forty-four euro (EUR 3,548,503.44) by a contribution in cash;
- for value date 06 May 2014, two thousand seven hundred (2,700) new Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 shares in a total amount of two million six hundred seventy-three thousand point sixty-five euro (EUR 2,673,000.65), by a contribution in cash;
- for value date 6 May 2014, one thousand nine hundred ninety-five (1,995) new Class A' Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 shares in a total amount of one



million nine hundred seventy-five thousand six hundred ninety-five point ninety-one euro (EUR 1,975,695.91), by a contribution in cash;

- in its meeting of 17 June 2014 has decided to issue and allot to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meeting:
- for value date 26 June 2014, twenty-eight thousand seven hundred nineteen (28,719) new Class A Series 1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 shares in a total amount of twenty-eight million three hundred twenty-four thousand eight hundred twenty-two point thirty-one euro (EUR 28,324,822.31) by a contribution in cash and a virtual contribution;
- for value date 26 June 2014, twenty-one thousand six hundred thirty-three (21,633) new Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 shares in a total amount of twenty-one million three hundred thirty-six thousand three hundred eighty-three point thirty-three euro (EUR 21,336,383.33), by a contribution in cash and a virtual contribution;
- for value date 26 June 2014, fifteen thousand nine hundred ninety (15,990) new Class A' Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 shares in a total amount of fifteen million seven hundred seventy thousand three hundred seventy-four point thirty-six euro (EUR 15,770,374.36), by a contribution in cash and a virtual contribution.
- in its meeting of 31 July 2014 has decided to issue and allot to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meeting:
- for value date 12 August 2014, four thousand seven hundred eighty-four (4,784) new Class A Series 1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 shares in a total amount of four million seven hundred thirty-five thousand six hundred twenty-one point sixty-seven euro (EUR 4,735,621.67) by a contribution in cash and a virtual contribution;
- for value date 12 August 2014, three thousand six hundred three (3,603) new Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 shares in a total amount of three million five hundred sixty-seven thousand two hundred thirty-one point thirty euro (EUR 3,567,231.30), by a contribution in cash and a virtual contribution;
- for value date 12 August 2014, two thousand six hundred sixty-three (2,663) new Class A' Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 shares in a total amount of two million six hundred thirty-six thousand six hundred forty-seven point three euro (EUR 2,636,647.03), by a contribution in cash and a virtual contribution.
- in its meeting of 11 September 2014 has decided to issue and allot to the same subscribers as detailed in said minutes of the board of directors' meeting:
- for value date 23 September 2014, seven hundred one (701) new Class A Series 1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 shares in a total amount of six hundred ninety-four thousand two hundred seventy-four point forty-four euro (EUR 694,274.44) by a contribution in cash;
- for value date 23 September 2014, five hundred twenty-eight (528) new Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 shares in a total amount of five hundred twenty-two thousand nine hundred eighty point twelve euro (EUR 522,980.12), by a contribution in cash;
- for value date 23 September 2014, three hundred ninety-one (391) new Class A' Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 shares in a total amount of three hundred eighty-six thousand five hundred forty-five point forty-four euro (EUR 386,545.44), by a contribution in cash.
- V. That all these new Class A Series 1 Shares, new Class A Series 2 Shares and new Class A' Series 2 Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the aggregate amount of eighty-seven million forty-five thousand euro (EUR 87,045,000.-) thus being for the capital increase:
- following the Class A Series 1 shares issuance the amount of three hundred seventy-seven thousand eight hundred ninety euro (EUR 377,890.-);
- following the Class A Series 2 shares issuance the amount of two hundred eighty-four thousand six hundred forty euro (EUR 284,640.-);
- following the Class A' Series 2 shares issuance the amount of two hundred ten thousand three hundred ninety euro (EUR 210,390.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of thirty-seven million three hundred three thousand two hundred twenty-one point eighty-six euro (EUR 37,303,221.86) for the Class A Series 1 paid up share premium;
- the amount of twenty-eight million ninety-nine thousand five hundred ninety-five point forty euro (EUR 28,099,595.40) for the Class A Series 2 paid up share premium;
- the amount of twenty million seven hundred sixty-nine thousand two hundred sixty-two point seventy-four euro (EUR 20,769,262.74) for the Class A' Series 2 paid up share premium.



All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

"Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirteen million seven hundred ninety-six thousand seven hundred seventy euro (EUR 13,796,770.-) divided into five hundred ninety-five thousand five hundred twenty-one (595,521) Class A Series 1 Shares, four hundred forty-eight thousand five hundred eighty-eight (448,588) Class A Series 2 Shares and three hundred thirty-one thousand five hundred sixty-five (331,565) Class A' Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B Shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C Shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AXA Private Debt II S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 6 mai 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1294 le 28 mai 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.458 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notaire dressé en date du 18 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C;

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 22 avril 2014, 17 juin 2014, 31 juillet 2014 et 11 septembre 2014, un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- I.- Que le capital émis de la Société est fixé à douze millions neuf cent vingt-trois mille huit cent cinquante euros (EUR 12.923.850,-) représenté par cinq cent cinquante-sept mille sept cent trente-deux (557.732) Actions de Catégorie A Série 1, quatre cent vingt mille cent vingt-quatre (420.124) Actions de Catégorie A Série 2 et trois cent dix mille cinq cent vingt-six (310.526) Actions de Catégorie A' Série 2; deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt-et-une (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.
- II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), vingt-et-un millions six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix (21.633.790) Actions de Catégorie A Série 1, seize millions deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize (16.296.196) Actions de Catégorie A Série 2, douze millions quarante-cinq mille quatorze (12.045.014) Actions de Catégorie A' Série 2, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C. Chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des Statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.
- III.- Que le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de huit cent soixante-douze mille neuf cent vingt euros (EUR 872.920,-) par l'émission de trente-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf



(37.789) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, vingt-huit mille quatre cent soixante-quatre (28.464) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2, vingt-et-un mille trente-neuf (21.039) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et jouissant respectivement des mêmes droits et privilèges que les Actions de Catégorie A Série 1 existantes, Actions de Catégorie A Série 2 existantes et Actions de Catégorie A' Série 2 existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-six millions cent soixante-douze mille quatre-vingt euros (EUR 86.172.080,-).

- IV.- Que le conseil d'administration de la Société:
- lors de sa réunion du 22 avril 2014 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:
- avec date de valeur 06 mai 2014, trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq (3.585) nouvelles Actions de catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de catégorie A Série 1 d'un montant total de trois millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent trois virgule quarante-quatre euros (EUR 3.548.503,44), par un apport en numéraire;
- avec date de valeur 06 mai 2014, deux mille sept cents (2.700) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de deux millions six soixante-treize mille virgule soixante-cinq euros (EUR 2.673.000,65), par un apport en numéraire;
- avec date de valeur 06 mai 2014, mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1.995) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total d'un million neuf cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quinze virgule quatre-vingt-onze euros (EUR 1.975.695,91), par un apport en numéraire;
- lors de sa réunion du 17 juin 2014 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:
- avec date de valeur 26 juin 2014, vingt-huit mille sept cent dix-neuf (28.719) nouvelles Actions de catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de catégorie A Série 1 d'un montant total de vingt-huit millions trois cent vingt-quatre mille huit cent vingt-deux virgule trente-et-un euros (EUR 28.324.822,31), par un apport en numéraire et un apport virtuel;
- avec date de valeur 26 juin 2014, vingt-et-un mille six cent trente-trois (21.633) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de vingt-et-un millions trois cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-trois virgule trente-trois euros (EUR 21.336.383,33), par un apport en numéraire et un apport virtuel;
- avec date de valeur 26 juin 2014, quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (15.990) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de quinze millions sept cent soixante-dix mille trois soixante-quatorze virgule trente-six euros (EUR 15.770.374,36), par un apport en numéraire et un apport virtuel;
- lors de sa réunion du 31 juillet 2014 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:
- avec date de valeur 12 août 2014, quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre (4.784) nouvelles Actions de catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de catégorie A Série 1 d'un montant total de quatre millions sept cent trente-cinq mille six cent vingt-et-un virgule soixante-sept euros (EUR 4.735.621,67), par un apport en numéraire et un apport virtuel;
- avec date de valeur 12 août 2014, trois mille six cent trois (3.603) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de trois millions cinq cent soixante-sept mille deux cent trente-et-un virgule trente euros (EUR 3.567.231,30), par un apport en numéraire et un apport virtuel;
- avec date de valeur 12 août 2014, deux mille six cent soixante-trois (2.663) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de deux millions six cent trente-six mille six cent quarante-sept virgule trois euros (EUR 2.636.647,03), par un apport en numéraire et un apport virtuel;
- lors de sa réunion du 11 septembre 2014 a décidé d'émettre et d'allouer aux mêmes souscripteurs dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:
- avec date de valeur 23 septembre 2014, sept cent une (701) nouvelles Actions de catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de catégorie A Série 1 d'un montant total de six cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-quatorze virgule quarante-quatre euros (EUR 694.274,44), par un apport en numéraire;
- avec date de valeur 23 septembre 2014, cinq cent vingt-huit (528) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de cinq cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt virgule douze euros (EUR 522.980,12), par un apport en numéraire;



- avec date de valeur 23 septembre 2014, trois cent quatre-vingt-onze (391) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A' Série 2 d'un montant total de trois cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-cinq virgule quarante-quatre euros (EUR 386.545,44), par un apport en numéraire.
- V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, Actions de Catégorie A série 2 et Actions de Catégorie A' Série 2 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de quatre-vingt-sept millions quarante-cinq mille euros (EUR 87.045.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:
- suivant l'émission des actions de catégorie A Série 1 la somme de trois cent soixante-dix-sept mille huit cent quatrevingt-dix euros (EUR 377.890,-);
- suivant l'émission des actions de catégorie A Série 2 la somme de deux cent quatre-vingt-quatre mille six cent quarante euros (EUR 284.640,-);
- suivant l'émission des actions de catégorie A' Série 2 la somme de deux cent dix mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 210.390,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- trente-sept millions trois cent trois mille deux cent vingt-et-un virgule quatre-vingt-six euros (EUR 37.303.221,86) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A Série 1;
- vingt-huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze virgule quarante euros (EUR 28.099.595,40) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A Série 2;
- vingt millions sept cent soixante-neuf mille deux cent soixante-deux virgule soixante-quatorze euros (EUR 20.769.262,74) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A' Série 2.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à treize millions sept cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-dix euros (EUR 13,796,770,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-et-une (595,521) Actions de Catégorie A Série 1, quatre cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-huit (448,588) Actions de Catégorie A Série 2 et trois cent trente-et-un mille cinq cent soixante-cinq (331,565) Actions de Catégorie A' Série 2; deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt-et-une (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13257. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014158530/279.

(140180500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Iskra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.

R.C.S. Luxembourg B 53.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159807/9.

(140181580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.



ISR S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 147.195.

L'an deux mil quatorze, le premier jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ISR S.A. HOLDING S.A.", dont le siège social a été dénoncé, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 147.195, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire anciennement de résidence à Luxembourg, le 7 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1541 du 11 août 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, prénommé, le 9 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1541 du 11 août 2009, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Richard Kohl, comptable, demeurant professionnellement à L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech. Monsieur Richard Kohl occupe également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, salarié, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social de vers L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.
- 2. Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

- III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entièreté du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkerrech.

Deuxième résolution

En conséquence l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. (première phrase). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Grevenmacher.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Richard Kohl, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 octobre 2014. LAC / 2014 / 46174. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160361/50.

(140182253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck